



Villages Anciens—Villages d'Avenir

Mars 2017

Editorial

Sommaire :

Page 1

- Editorial

Page 2 et 3

- Aménager une ouverture de grange

Page 4 et 5

- Montigny-sur-Aube se prépare pour le tourisme rural

Page 6

- Faire connaître de belles réalisations
- Visite au moulin de Villiers les Moines

Page 7

- Châteauvillain tout en couleur

Page 8

- Les stages 2017
- L'isolation par l'extérieur

Rédacteurs :

Bernard Bonnevie
Jean-Marie Lagadec
Marie-France Saint-Hillier
Jean-François Simon
Yves Simon

maquette :
J.M. Lagadec

Chers amis adhérents,

Ces années dernières, gouvernement et parlement ont été pris d'une frénésie législative. Beau dynamisme et intentions louables en cette période de remises en questions ! Nous devons toutefois être conscients des conséquences de ces nouvelles lois pour les habitants ; voyons un peu :

Regroupement des régions : il éloigne les décideurs des territoires, d'autant plus que la loi « Notre » transfère aux régions des compétences exercées jusqu'alors par les départements (ainsi, le maire de Mussy sur Seine a du aller à Strasbourg présenter son dossier d'investissements !).

Loi Notre : les communautés de communes regroupées se voient attribuer des nouvelles compétences au détriment de l'Etat et des communes ; le désengagement de l'Etat, de plus en plus marqué, de l'instruction et de la délivrance des permis de construire est très dommageable, les élus se trouvant en position de décideurs face à leurs électeurs.

Les regroupements de communes :

ils réussiront s'ils sont volontaires ; espérons qu'il n'y aura pas de coercition.

Loi sur la transition énergétique : sans l'action des associations, elle aurait imposé au bâti ancien l'isolation par l'extérieur ; d'autre part, cette loi induit une simplification des permis de construire et d'exploitation des installations ICPE (par exemple les parcs éoliens), réduisant ainsi les possibilités de recours.

Loi CAP (création architecturale et patrimoine) : cette loi apporte des précisions, positives pour la plupart, quant au rôle des architectes et des aménageurs, notamment dans les lotissements. En attente de décrets d'application.

Réglementation concernant les biens vacants : elle facilite leur reprise par les communes, ou à défaut par le département ou l'Etat. Cela devrait aider un peu les communes à reprendre la maîtrise de bâtiments non entretenus.

Loi sur l'eau ; elle va très au-delà des recommandations de l'Europe ; si elle est appliquée sans discernement elle peut avoir des conséquences fâcheuses sur le patrimoine bâti et paysager, ainsi d'ailleurs que sur le régime des eaux et la faune aquatique en période d'étiage ; ces différents points ont été

récemment soulevés par une commission d'experts réunie par l'Assemblée Nationale.

Ces lois, décrets ou règlements sont élaborés en général par des citoyens qui ne connaissent pas toujours les territoires ruraux et qui se laissent parfois influencer par des lobbys. Certains de ces textes peuvent avoir des conséquences importantes, voire graves, sur le patrimoine bâti et paysager et plus généralement sur notre cadre de vie.

Pour toutes ces raisons les habitants et les associations doivent être vigilants. Bien sûr, la justice peut apporter des correctifs : par exemple les tribunaux, saisis par des associations de villageois, annulent actuellement, les uns après les autres, les schémas régionaux énergie-air-climat en raison du manque de concertation avec la société civile. Cependant il vaut mieux réagir en amont auprès des décideurs plutôt que d'être acculés à saisir la justice. Encore faut-il que les décideurs soient accessibles et écoutent la société civile...

Yves Simon

Villages Anciens - Villages d'Avenir

Adresse postale : 7, Grande Rue - 21330 - Larrey / tél.: 03.80.91.48.29
Courriel : villages-davenir@club-internet.fr Site : www.villagesanciens-villagesdavenir.com

AMÉNAGER UNE OUVERTURE DE GRANGE (1/2)

Lors de la transformation d'une grange en habitation, l'ouverture qui permettait autrefois le passage des charrettes de foin pose le problème suivant : les jambages et l'arc en pierre méritent d'être conservés, mais l'ouverture est trop large et elle est surtout trop haute si l'aménagement nécessite de construire un plancher intermédiaire.

On peut voir ici ou là des aménagements dont l'esthétique laisse parfois :

Figure 1 : un remplissage en clins de bois ;

Figure 2 : un remplissage en pierre ;

Figure 3 : un remplissage en maçonnerie enduite.

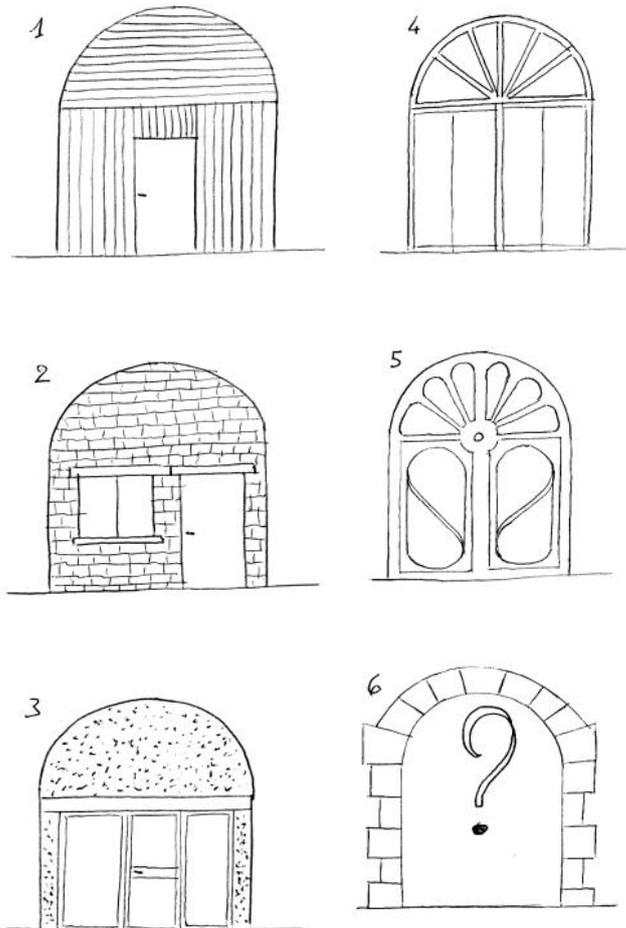
Ces trois exemples se caractérisent par une ou plusieurs ouvertures (porte, fenêtres) qui n'ont aucun lien architectural avec l'encadrement conservé de l'ancienne porte de grange. D'où une impression de bricolage...

Plus heureusement, on peut trouver des aménagements qui utilisent toute la surface de l'ancienne porte de grange pour faire entrer la lumière (Figure 4). Mais cela peut contrarier l'harmonie des autres ouvertures, de dimensions plus modestes.

Par ailleurs, l'esthétique rustique d'une grange aménagée en habitation n'est guère compatible avec un décor trop ouvragé tel qu'un dessin Art Nouveau (Figure 5).

À moins de jouer sur les contrastes...

Alors que faire avec cette belle ouverture de grange (Figure 6) ?



Il faudra alors dessiner le plan de l'habitation en partant de cette contrainte d'un emplacement imposé pour le garage dans le prolongement de l'ouverture de grange.

Cette disposition reste dans la continuité de l'usage ancien...

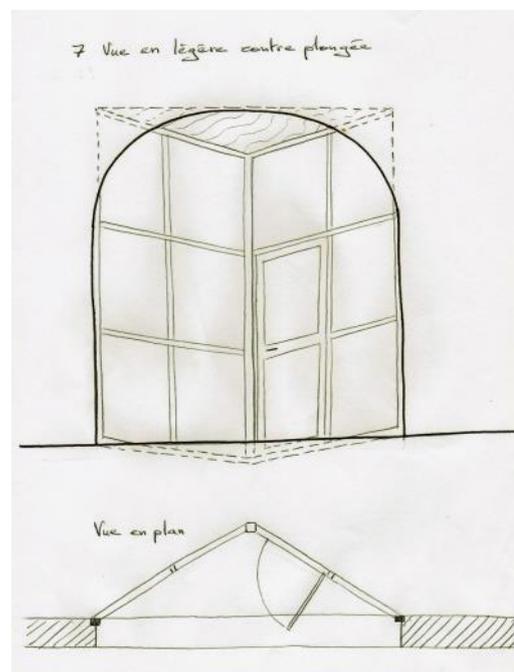
Si cette option n'est pas envisageable dans le projet d'aménagement, la recherche d'une solution qui donne de la **profondeur** à l'ouverture devient primordiale.

C'est possible en concevant une entrée en retrait du plan vertical de la façade, par exemple dans un renforcement rectangulaire. Mais ce sera plus harmonieux avec une porte d'entrée décalée dans un triangle avec un angle au sommet plus ou moins rectangle (Figure 7, vue en plan).

Suite page 3 ...

Tout d'abord, prendre un peu de recul, le plus tôt possible dans le projet d'aménagement, ceci afin d'intégrer la notion de **volume**, en évitant de raisonner uniquement en dessin de façade (c'est-à-dire travailler en 3D au lieu de 2D !).

Ensuite, en allant au plus simple, n'est-il pas possible d'utiliser cette ouverture pour le garage de l'habitation ? Rentrer sa voiture au milieu de la maison est très confortable pour décharger les provisions, les bagages, monter et descendre de voiture au sec et à plus forte raison si un occupant de la voiture est âgé ou handicapé.



AMÉNAGER UNE OUVERTURE DE GRANGE

(2/2)

Les avantages sont les suivants :

En venant de l'extérieur, la porte d'entrée est ainsi abritée des intempéries ;

Les deux plans verticaux étant vitrés, la lumière entre généreusement ;

À l'intérieur, le volume dégagé forme une entrée « cathédrale » (usage ridicule de ce mot, mais qui correspond à une hauteur inhabituelle !).

Dans ce volume pourra se loger un escalier d'accès à une coursive de distribution des chambres de l'étage ou bien à une

mezzanine avec bureau ou bibliothèque.

Si un cloisonnement distribue les pièces de l'étage, une ou plusieurs fenêtres intérieures sur la coursive (par exemple en œil de bœuf) peuvent permettre une deuxième orientation de pénétration de la lumière, par l'entrée.

À ce stade, il faut impérativement dessiner une vue en coupe, trop souvent oubliée dans les plans des constructeurs.

S'il est nécessaire, un plancher intermédiaire de premier étage contournera alors l'entrée.

Et si la toiture de la grange est relativement basse, avec la gouttière a peu

de distance au-dessus de l'arc de l'ouverture de grange, le contraste entre l'aspect peu élevé de la bâtisse et le volume intérieur de l'entrée sera saisissant !

Autre avantage, le volume de l'entrée permettra de faire construire un bel escalier (par un escaliateur), bien balancé s'il comporte un angle, et confortable, c'est-à-dire qui respecte la formule de Blondel*.

L'escalier mérite lui aussi d'être précisément dessiné avec une vue en élévation, notamment pour coordonner la courbure de la rampe avec la marche de départ et le palier d'arrivée.

Ainsi, avec une façade harmonieuse, une entrée lumineuse et un bel escalier, la grange ancienne deviendra une habitation élégante qui aura de l'avenir !

Jean-François SIMON,
administrateur de Villages Anciens Villages d'Avenir.

* Formule de Blondel :
 $2H + G = 64 \text{ cm.}$

soit deux fois la hauteur de la marche + son giron = 64 cm, (60 à 66 cm dans la formule de Rondellet).

Giron : profondeur de la marche mesurée au niveau de la *ligne de foulée*. Ne pas confondre *giron* et *pas* de la marche. Votre escaliateur prendra ces éléments en compte !



Photo 8 : Une très belle réalisation en Haute Marne sur le principe de la Figure 7

Montigny-sur-Aube se prépare pour le tourisme rural

Le contexte : La municipalité motivée par la réussite d’initiatives privées locales ainsi que par le projet de création du « Parc national de forêts de feuillus entre Champagne et Bourgogne », a décidé de répondre à des appels à projets lancés par le Conseil Régional de Bourgogne. Montigny est élu pour réaliser trois projets en bénéficiant d’aides substantielles.

L’opportunité : La commune de Montigny, traversée par la route D 996, devient une porte d’entrée vers le futur parc national et compte alentour bon nombre de centres d’intérêts touristiques de la Haute Côte d’Or, du sud de l’Aube et de la Haute Marne.

Premier projet « Gestion Durable »

Début 2015, soutenue par le Conseil Régional de Bourgogne en tant que « leader », la municipalité commissionne un cabinet spécialisé pour une étude en vue de créer une structure d’accueil touristique en cœur de village. Sont inclus dans le projet la rénovation du centre du village avec la création d’une structure d’accueil touristique et un gîte, de façon à pouvoir héberger les passagers d’un car de tourisme. Ceci consisterait en la restauration et l’aménagement de bâtiments anciens existants. De plus des logements locatifs seraient aménagés dans des maisons anciennes du patrimoine communal.

Une restitution sur la faisabilité architecturale et financière sera faite par le cabinet consulté courant 2017. Restera à vendre le projet auprès de partenaires financiers privés pour une réalisation vers 2020.

Deuxième projet « Bocages et Paysages »

La commune va implanter deux kilomètres de haies, assurant ainsi une continuité biologique du centre du village vers la périphérie et pour atténuer l’impact de constructions disgracieuses dans le paysage. Ces plantations comportent bon nombre de plantes mellifères qui permettront d’alimenter à proximité soixante-dix ruches voire cent-vingt à terme. La plantation des haies est programmée pour mars 2017.

La municipalité s’engage pour que la réalisation des plantations du projet « bocages et paysages » soit achevée en avril 2017.

Suite Page 5



Premier projet : vue aérienne montrant la place du village où seraient implantés la structure d’accueil touristique et un gîte d’étape

Avant plantation, depuis la route D 996



Après quelques années

Montigny-sur-Aube se prépare pour le tourisme rural (suite et fin)

Essences utilisées et plantes mellifères pour haies et bocages

Erable sycomore - Coloration jaune des feuilles en automne. *Mellifère*

Noisetier - Production importante. *Mellifère*

Prunellier - Floraison blanche en avril. *Mellifère*

Merisier - Floraison blanche en avril-mai. *Mellifère*

Sorbier des oiseleurs - En hiver : feuilles colorées et fruits décoratifs

Fusain - Fleurs blanches en mai-juin et baies roses en hiver

Viorne lantane - Floraison en mai-juin et fruits appréciés des oiseaux

Cornouiller mâle - Floraison de février à mars. Fruits rouges. *Mellifère*

Charme - Feuillage marcescent.

Troisième projet « vergers partagés »

Il est soutenu également par le Conseil Régional dans le cadre d'un partenariat public-privé, avec l'attribution d'aides financières aux deux parties. Il consiste d'une part à créer un verger conservatoire productif de deux hectares sur initiative privée et d'autre part l'implantation d'arbres fruitiers en espaliers en appui sur des murs et murets de maisons de village en exposition sur rue ou espace public. Il est

demandé aux propriétaires volontaires de ne pas arracher les plantations. L'entretien pourra se faire via un chantier collectif organisé en association ou par la commune. Deux cents arbres devraient être plantés. Les travaux seront terminés en avril 2018. Montigny sera alors un village de production fruitière pour le bénéfice de ceux qui souhaiteront en faire bon usage.

Bernard Bonnevie



Exemple de façade avec 3 arbres en espaliers



Plan d'implantation des arbres fruitiers

- Rouge** : Zone A (PROGRAMME MUNICIPAL)
- Orange** : Zone B (PROGRAMME MUNICIPAL SUR MURS DE PARTICULIERS)
- Vert** : Zone C (PROGRAMME DU CHÂTEAU DE MONTIGNY)
- Violet** : Zone D (PROGRAMME DU CHÂTEAU DE MONTIGNY)

Faire connaître de belles réalisations

Des habitants consacrent leur temps et souvent leurs moyens financiers à restaurer et mettre en valeur des bâtiments du patrimoine de notre territoire.

L’association a décidé de faire connaître à ses

adhérents de telles initiatives, en organisant la visite de belles réalisations repérées sur le terrain.

En 2015, deux visites ont été effectuées, l’une près de Grancey le château, l’autre à Beaulieu (au sud de la forêt de Châtillon).

En 2016, nous avons visité le moulin de Villiers les Moines, commune de Channay, dans le canton de Laignes.

D’autres devraient suivre : merci de signaler à l’association les réalisations vous semblant justifier une visite.

Visite au moulin de Villiers les moines

Ce samedi 8 octobre, par une magnifique après-midi ensoleillée, nous nous retrouvons nombreux (une trentaine de membres de l’association) pour visiter ce bâtiment et ses installations annexes sur la « Laignes ».

Eric, le propriétaire du moulin depuis bientôt 10 ans, et Frank, nous ont

tenu aux bénédictins de l’abbaye de Molesme, d’où son nom. Il a été vendu lors de la révolution, et, a fonctionné jusqu’en 1985 en produisant de la farine, de l’huile et ... de l’électricité.

La conservation quasiment « en état de marche » des diverses installations (machineries par courroies, meules, godets de transport, filtres, sacs de farine, tonneaux d’huile...) nous permet de revivre comme nos anciens, excepté le bruit des machineries.

Tous les ateliers de meunerie, et, de pressage du colza sont intacts, et susceptibles d’être remis en service partiellement pour des démonstrations à but touristique ou éducatif, le tout mu par 2 turbines (rénovées) qui ont remplacé la roue à aubes en 1910 et 1924.

Le propriétaire a installé depuis 5 ans une génératrice électrique

de 15KW sur une des 2 turbines, lui permettant de produire son électricité et même de pouvoir chauffer son habitation. En effet, Eric a terminé cette année la rénovation de la partie habitation pour en faire un gîte qui est maintenant opérationnel.

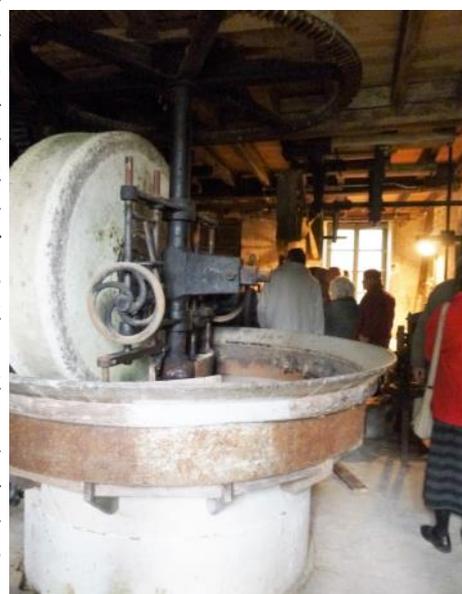
Merci encore à Eric et Frank (de nationalité belge) d’entretenir le patrimoine industriel français.

Jean-Marie Lagadec



fait visiter cet ensemble (moulin, habitation, bief...). Eric avait préparé des documents sur les anciens propriétaires et, sur le fonctionnement des turbines « Francis » (ingénieur français).

Ce moulin a appar-



Villages anciens - Villages d’Avenir

Adresse postale : 7, Grande Rue - 21330 - Larrey / tél.: 03.80.91.48.29

Courriel : villages-davenir@club-internet.fr Site : www.villagesanciens-villagesdavenir.com

Châteauvillain tout en couleur

Le dimanche 9 octobre 2016, **Fabienne Chaptinel**, coloriste de métier, administratrice de notre association et animatrice de stages, a fait à Châteauvillain une conférence sur le thème « la couleur et le patrimoine bâti », à l'invitation de l'association « la Clef des champs ».

Châteauvillain, en Haute-Marne à 20 km de Chaumont, est homologuée « **petite cité de caractère** » ; cette reconnaissance nationale a pour vocation de mettre en valeur l'authenticité et la diversité du patrimoine des petites communes ; c'est dire et saluer l'intérêt de cette commune pour la préservation et la valorisation de son patrimoine. Nous avons été chaleureusement accueillis par Catherine Boussard, présidente de « la Clef des champs », dans une partie annexe de la tour de l'Audi-

toire, laquelle a été récemment restaurée.

Durant la première partie de l'après-midi, Fabienne Chaptinel a rappelé les points essentiels des théories de la couleur : il n'y a pas de couleur sans lumière et la perception que l'on en a varie au fil des heures du jour. Dans notre région, la prédominance de la pierre claire et cependant ocrée donne le ton. Les juxtapositions avec d'autres couleurs également très douces vont agréablement harmoniser l'ensemble du village. A éviter, par conséquent, toutes couleurs vives ou foncées. A privilégier les tons naturels, légèrement grisés ou ocrés.

Comment valoriser, embellir et personnaliser sa maison par le choix et la combinaison des couleurs (façade, huisseries, ferronneries) ? Tout d'abord en regardant alentour et en s'inspirant des couleurs préconisées

dans la région ; en respectant le style de la construction, sa toiture, son exposition ; en recherchant une harmonie d'ensemble entre les différents supports.

Forts de ces explications, nous sommes allés flâner dans les rues du bourg sous la conduite de Catherine Boussard et Fabienne Chaptinel de manière à observer et commenter différentes façades tout en visitant agréablement le centre ville.

Chacun des participants, en rentrant chez soi, a pu regarder son village sous un autre angle tout en sachant qu'il est possible de consulter les palettes de couleurs figurant dans le livre *Restaurer, aménager, bâtir en pays Châtillonnais* et de contacter notre association pour bénéficier des conseils de Fabienne Chaptinel dans le cadre de travaux de peinture extérieure à venir.

Marie-France Saint - Hillier



Villages anciens - Villages d'Avenir

Adresse postale : 7, Grande Rue - 21330 - Larrey / tél.: 03.80.91.48.29

Courriel : villages-davenir@club-internet.fr Site : www.villagesanciens-villagesdavenir.com

Programme de nos stages 2017



- **Joint de façade.** les 13 et 14 mai à Larrey : Animateur Simon Laporte, artisan spécialisé.

- **Badigeon à la chaux.** les 17 et 18 juin, lieu à préciser : Animateur Simon Laporte.

- **Restauration d’un four à pain** les 29 et 30 juillet à Baigneux les Juifs : Animateur

Bernard Maingard, entrepreneur, diplômé en architecture.

- **Restauration d’un mur en pierre sèche**, les 2 et 3 septembre à Baigneux les Juifs : Animateur Bernard Maingard.

- **Architecture végétale au jardin** les 7 et 8 octobre à Griselles : Animateur Yvon Allain, vannier.

- **Couleurs adaptées à l’architecture**, en septembre– octobre à Griselles : Animatrice Fabienne Chaptinel, coloriste.

Pour tous renseignements, consulter le site de l’Association, ou, contacter Jean-Marie Lagadec 03 80 81 91 07 ou 06 07 06 68 01.

L’isolation par l’extérieur

Pour obtenir une maison très bien isolée, le plus efficace serait à priori de l’entourer d’une coque isolante ; cela éliminerait les ponts thermiques. Pour éviter des dé-

sordres dans les murs en pierre, ce procédé ne serait techniquement acceptable qu’avec des matériaux « respirants ». Cependant si nous faisons cela sur nos

maisons anciennes, celles-ci perdraient tout leur caractère. Comme le montrent les photos ci-joint le résultat serait désastreux.

Or, suite à la loi sur la transition énergétique, un décret d’application, du 30 mai 2016 oblige, lors de tout ravalement de façade, qu’il soit procédé à une isolation par l’extérieur.

Aussi, la SPPEF (Société pour la Protection des Paysages et de l’Esthétique de la France) et les autres associations de défense du patrimoine au niveau national, en particulier Maisons Paysannes de France, se sont mobilisées auprès de la commission ad hoc de l’assemblée nationale; elles ont obtenu de la ministre de l’environnement que cette disposition ne s’applique « qu’au bâti non traditionnel, composé de matériaux récents du type brique industrielle, béton... etc », ce qui exclut le bâti ancien du champ d’application de ce décret. Un décret rectificatif dans ce sens doit être promulgué prochainement.

Yves Simon



Une chapelle désaffectée, avant



et, après isolation extérieure !!!



Une maison, avant



et, après !!!

Photos SPPEF